

APPEL A PROJETS DIM ACAV – ANNEE 2016

ALLOCATIONS POST-DOCTORALES

Les dossiers de candidature « **Allocation post-doctorale** » devront être envoyés à l'adresse dim.acav@obspm.fr avant le dimanche 2 octobre 2016 minuit



Sommaire :

- Page n°2 : Présentation du dispositif DIM
- Page n°3 : Spécificités des allocations post-doctorales DIM
- Page n°4 : Critères d'éligibilité du projet
- Page n°6 : Critères d'éligibilité du candidat

Préambule :

L'un des objectifs du DIM ACAV est de fédérer les équipes du domaine en Île-de-France. Les **proposants** sont par conséquent **encouragés** à proposer des **projets conduits en collaboration** entre plusieurs équipes franciliennes.



Présentation du dispositif DIM

Dispositif phare de politique régionale de recherche mis en place en 2005 par la Région Île-de-France, les domaines d'intérêt majeur (DIM) visent à fédérer des réseaux de laboratoires situés en Île-de-France, agissant sur des domaines labellisés ciblés.

16 DIM ont été labellisés pour la période 2012-2016 :

- Agrosciences, écologie des territoires, alimentation
- Astrophysique et conditions d'apparition de la vie
- Biothérapie : médecine régénérative, cellules souches et transplantation
- Cancérologie
- Cardiovasculaire, obésité, rein, diabète
- Cerveau et pensée : neurosciences, neurologie, psychiatrie, cognition
- Défis analytiques, du concept au système
- Des atomes froids aux nanosciences
- Développement soutenable
- Genre, inégalités, discriminations
- Innovation, sciences, techniques, société
- Mathématiques
- Oxydes multifonctionnels
- Pathologies infectieuses humaines : mécanismes, risques et impact sociétal
- Problématiques transversales aux systèmes complexes
- Travail et souffrance au travail

De plus amples informations sur les DIM sont disponibles sur le site internet de la Région Île-de-France <http://www.iledefrance.fr/recherche-innovation/>

Les appels à projets émis par le DIM ACAV sont publiés le 13 juillet 2016. Les porteurs de projets doivent identifier le DIM le plus indiqué pour leur projet. **Un même projet ne peut être déposé qu'à un seul DIM.** Nous vous invitons à prendre connaissance des axes thématiques des différents DIM afin d'identifier celui qui est le plus en adéquation avec votre projet. **Tout double dépôt entraînera l'inéligibilité automatique du projet.** Le réseau ACAV coordonne la sélection du programme scientifique du DIM Astrophysique et Conditions d'Apparition de la Vie qui sera proposé au financement de la Région Île-de-France.

Spécificités des allocations post-doctorales DIM

- Les allocations post-doctorales sont **financées à 100% par la Région** et ne sont pas cumulables avec un autre mode de financement (autre allocation de recherche ...).
- Les organismes employant les allocataires de recherche bénéficieront de 4150 € mensuels brut chargés pour une allocation postdoctorale, sur une durée de **18 mois maximum, soit une enveloppe de 74 700 € brut chargés**. Les surcoûts éventuels liés à la politique d'emploi de l'hébergeur seront à la charge du laboratoire.
- Le montant net mensuel perçu par le post-doctorant ne doit **pas être inférieur à 2 100 €**
- Le financement régional couvre également, **dans la limite de 1500 €** par allocation postdoctorale et par an (soit 2250 € pour 18 mois), des actions destinées à améliorer les conditions de réalisation du travail de recherche, comme les frais de formation, participation à des colloques, frais de déplacements, traductions et publications ... Citons comme exemples de **dépenses non éligibles** au titre du financement de ces actions : l'achat d'ordinateur, les déplacements domicile-travail.
- **Le montant maximal de la subvention perçu par l'organisme employeur sera donc de 76 950 € sur 18 mois par allocation post-doctorale.**

Important !

Les élus régionaux ont adopté en Conseil régional du 18 février 2016 une nouvelle délibération (n°CR 08-16) visant à créer « 100 000 nouveaux stages pour les jeunes Franciliens ». Ce rapport met en œuvre l'obligation pour l'ensemble des structures subventionnées d'accueillir au moins un stagiaire pendant une période de deux mois minimum.

Pour chaque allocation de recherche financée dans le cadre du programme 2016 du DIM ACAV, l'établissement bénéficiaire devra accueillir un stagiaire pendant une période de deux mois minimum.

Critères d'éligibilité du projet

Critère n°1 : Le sujet de l'allocation postdoctorale doit concerner les thèmes du DIM ACAV

Les thèmes du DIM ACAV sont les suivants : la cosmologie pour l'étude de l'Univers dans son ensemble, la physique des galaxies, la physique stellaire, la physique solaire, la mécanique céleste, la planétologie, les plasmas pour l'astrophysique, l'exoplanétologie, l'exobiologie et l'astrochimie pour l'étude de ce qui compose l'Univers à ses différentes échelles. Ces sujets de recherche nécessitent des études complexes qui reposent sur l'observation de phénomènes lointains et s'appuient traditionnellement sur les connaissances en physique, en mathématiques, en chimie et, depuis peu, en biologie.

Critère n°2 : Le sujet de l'allocation postdoctorale doit s'inscrire dans le cadre d'au moins un des axes suivants :

- ***Missions spatiales*** : la communauté francilienne est très impliquée dans des missions majeures de la communauté astrophysique internationale (observatoires généralistes, missions pour la cosmologie, pour la détection d'ondes gravitationnelles, pour l'étude des exoplanètes, pour l'étude des objets du système solaire, pour les références spatio-temporelles et la physique fondamentale). Les équipes de la région ont pour ambition de jouer un rôle important dans la préparation et l'exploitation des missions spatiales.
- ***Observations au sol*** : plusieurs projets majeurs sont en cours d'élaboration dans lesquels les équipes de la Région sont partie prenante. La taille croissante des projets impose des collaborations internationales et un contexte compétitif. La légitimité des équipes est primordiale pour la participation à ces projets et nécessite un investissement amont important pour lequel une stratégie de préparation instrumentale et d'élaboration des programmes scientifiques est nécessaire.
- ***Recherche numérique*** : les simulations numériques sont aujourd'hui indispensables aussi bien aux études théoriques qu'à l'interprétation et à l'analyse d'observations de plus en plus complexes. La montée en puissance des machines massivement parallèles permet de simuler une grande diversité de systèmes allant de l'évolution complète de l'univers en cosmologie numérique, du milieu interstellaire aux propriétés microscopiques des atmosphères et intérieurs planétaires en passant par la formation et la dynamique des galaxies, des systèmes stellaires et planétaires. L'objectif est de soutenir le développement de grands défis numériques.
- ***Expériences de laboratoire*** : la compréhension de l'infiniment grand astrophysique s'appuie sur la connaissance des propriétés physiques de la matière dans une grande gamme de densités et



de températures rencontrées dans l'Univers dont les expériences de laboratoire permettent l'étude. Des synergies interdisciplinaires indispensables - matière condensée, physique atomique et moléculaire, chimie théorique et modélisation d'édifices complexes - sont recherchées à travers le DIM pour progresser sur la connaissance des propriétés de la matière et des environnements propices à l'apparition de la vie dans l'Univers en lien direct avec les équipes utilisatrices.

Critère n°3 : Le laboratoire d'accueil doit être localisé en Île-de-France.

Important !

Le DIM ACAV évaluera au **maximum 4 réponses par laboratoire**.. Le directeur du laboratoire devra faire parvenir au DIM ACAV la liste des demandes de financement à évaluer accompagnée d'un court avis motivé pour chaque demande.

Aucune demande de financement transmise au DIM ACAV **sans avis motivé du directeur de laboratoire ne sera examinée**.

La sélection sera faite sur la base de la qualité et de l'intérêt scientifique des projets proposés, de leur faisabilité et de leur cohérence avec les axes du DIM ACAV.

Pour toute question relative au dépôt d'un projet, contacter dim.acav@obspm.fr.

Critères d'éligibilité du candidat

Critère n°1 : Le candidat doit être titulaire d'un doctorat.

Critère n°2 : Le candidat doit postuler pour un **premier contrat de recherche postdoctoral en France**.

Critère n°3 : Le laboratoire d'accueil doit être différent de celui où le candidat a réalisé son doctorat, sauf si le candidat a déjà effectué un post-doctorat à l'étranger.

Critère n°4 : Le Conseil Régional ne retient aucun critère de nationalité ou d'âge des candidats. Néanmoins si le candidat a plus de 35 ans, un parcours professionnel atypique devra être justifié en pratique, par un C.V. et une lettre de motivation.

Critère n°5 : L'éligibilité du candidat sera vérifiée par le DIM ACAV.

Les dossiers seront soumis par les **porteurs de projet**. Il n'est pas nécessaire, à ce stade d'avoir identifié un ou plusieurs candidats.

Les bénéficiaires doivent être embauchés avant le 1er juin 2017.

Les **bénéficiaires d'une allocation s'engagent à participer** et à venir présenter les résultats de leurs travaux aux journées de restitution organisées par le DIM ACAV ou par la Région Île-de-France. Ils s'engagent également à remettre un rapport d'activité.